Candidature du Dr VEILLET

Président du Conseil Général - Premier Adjoint au Maire de Dijon

Electrices et Electeurs de la 1re circonscription :

Depuis de longues années, DIJON et la COTE-D'OR soutiennent de leurs votes *un idéal de liberté et de progrès dans la stabilité.*

Cette politique que j'entends défendre correspond à l'état d'esprit de notre Bourgogne soucieuse de réalisme et de bon sens.

DIJON, comme le département, resteront toujours réfractaires aux doctrines systématiques comme aux partis rigides qui obéissent à des mots d'ordre venus d'ailleurs.

Dans le débat-clef qui domine ces élections, devant la question de savoir s'il faut bouleverser nos institutions ou les appliquer telles que le Pays les a votées, **je choisis la continuité contre l'aventure d'une crise de régime, j'opte pour la stabilité qui, seule, ouvre la voie au progrès.**

Cet idéal, le parti de l'inconditionalité ne saurait à lui seul le représenter. **Rien de durable ne se fera si toutes les tendances qui souhaitent la cohésion nationale ne peuvent s'exprimer au sein d'une République sans exclusives.**

L'expansion Régionale.

Candidat dans cet esprit, je le suis aussi pour défendre sur le plan national une circonscription qui ne l'est plus. Trop de problèmes locaux attendent leur solution de Paris et nécessitent la présence effective et les initiatives agissantes d'un élu sans hostilité systématique à l'égard du pouvoir.

L'objectif essentiel est de favoriser l'*installation de nouvelles usines.*

— Les *infrastructures d'accueil* ont été créées (450 hectares de zones industrielles aménagés ou en voie d'achèvement sur Longvic-Chenôve, 147 sur Saint-Apollinaire, soit *un potentiel de* 12.000 *emplois nouveaux pour l'industrie et* 28.000 *pour le secteur tertiaire.*

— *Des logements* au nombre de 11.000 *sur la Z.U.P. DIJON-TALANT* seront mis en chantier dès les prochaines semaines.

— *La modification du classement des zones équipées* doit permettre à notre région de bénéficier de la décentralisation parisienne. Aménager le territoire oblige à dépasser le cadre étroit du département et à créer les pôles d'attraction que seront les « métropoles régionales ». DIJON se doit d'en être une.

— *Sur le plan universitaire*, n'oublions pas que la Ville de DIJON s'est engagée à participer pour 50 % aux frais de construction de la Faculté de Médecine et de Pharmacie qui incombaient normalement à l'Etat. Notons qu'en 1975 l'ensemble universitaire de Dijon pourra accueillir environ 20.000 étudiants.

— *La liaison avec l'autoroute PARIS-LYON* sera réalisée par une bretelle à caractéristiques autoroutières qui sera prolongée vers AUXONNE, DOLE, BESANÇON et l'ALSACE. Le tracé de la pénétrante à six voies dans DIJON sera fixé après une nouvelle enquête du Ministère de l'Equipement.

— La réalisation considérable que sera *la liaison Rhin-Méditerranée* profitera non seulement aux villes du département situées sur la Saône, mais donnera une nouvelle extension à DIJON par l'aménagement du canal entre notre ville et la Saône et l'industrialisation de la vallée des Tilles.

Les grands objectifs nationaux.

Ils sont concrétisés par le Ve Plan. Hélas ! beaucoup reste à faire dans des domaines essentiels :

— *L'augmentation du revenu national* qui, seul, permettra d'élever le niveau de vie individuel ;

— *Le plein emploi* conditionné par la relance de l'économie et l'expansion régionale ;

— *La priorité à donner à l'Education nationale* pour rattraper un retard impressionnant et réunir les maîtres et les locaux nécessaires pour faire face aux besoins de l'évolution démographique. La démocratisation de l'enseignement qui doit profiter aux enfants de tous les milieux de la ville comme de la campagne. L'augmentation des bourses pour les scolaires comme pour les étudiants. L'intensification de la formation professionnelle. Un équipement éducatif et sportif pour notre jeunesse.

Dans le domaine de la Santé, un effort spectaculaire a été fait dans notre région sous l'impulsion du Département et de la Ville :

— Aménagement de l'Hôpital du Bocage selon les techniques les plus modernes. Ouverture le 1er mars d'une nouvelle Maternité doublée d'une Ecole de Sages-femmes et d'une Ecole d'Infirmières ;

— Mise en fonctionnement depuis quelques semaines du Centre de Transfusion sanguine et du Centre Anti-Cancéreux. Rénovation complète de l'Hôpital psychiatrique de la Chartreuse.

Malgré une progression certaine de l'effort d'équipement, les plus hautes autorités médicales nationales ont poussé un cri d'alarme devant la tragique insuffisance du nombre de lits et la double difficulté du recrutement médical et de celui des infirmières qui, avec l'ensemble du personnel hospitalier, connaissent des salaires qui se situent parmi les plus bas de toutes les hiérarchies. Des remèdes s'imposent d'urgence dans ces domaines, comme en présence de l'insuffisance de crédits en matière de prévention et de recherche.

Logement. — Le Ve Plan ne prévoit que 480.000 logements et le Ministre estimait récemment que ce nombre ne pourrait même pas être atteint. L'effort en faveur du logement social est notoirement insuffisant (160.000 contre 157.000 en 1965).

L'Etat ne s'engage pas plus avant en raison de l'opposition du Ministre des Finances qui prétend qu'augmenter les crédits à la construction serait une cause d'inflation. Or il serait parfaitement possible de créer une Caisse nationale d'Aide au Logement qui, émettant des emprunts, disposerait de ressources permettant de consentir des prêts à la construction. Ces emprunts, alimentés par l'épargne, constitueraient une source de lutte contre l'inflation.

Routes, téléphone, collectivités locales souffrent de l'insuffisance des crédits de l'Etat qui ne consacre pas à leur développement la part correspondante aux ressources qu'ils lui procurent ou lui évitent de verser.

Un seul chiffre : nous construisons chaque année 170 km d'autoroutes au lieu de 500 qui seraient nécessaires.

Sur le plan social, les prestations familiales, l'allocation-logement, celle de salaire unique n'ont pas connu les adaptations nécessaires. L'action en faveur des personnes âgées est beaucoup trop modique. Une civilisation se mesure aux soins et au respect qu'elle consacre à ses anciens.

Je ne serais pas complet si je ne soulignais *le respect dû aux droits des Anciens Combattants et Victimes de Guerre* dont il faut protéger le « rapport constant » des retraites d'invalidité. Sur le plan de la simple equité, des des mesures d'indemnisation sont à prendre en faveur des rapatriés et spoliés d'Afrique du Nord. L'*amnistie* enfin, s'inscrirait dans la grande tradition humaine de la France.

Seule l'expansion rendra possible le progrès.

Une série de mesures stimulerait l'économie, les exportations comme les investissements :

— *Simplification de l'accès au crédit* par la constitution et le renforcement des Sociétés de Caution mutuelle ;
— *Diminution sensible de la pression fiscale* (la plus forte de l'Europe des Six pour les impôts indirects) ;
— *Libéralisation des échanges européens* avec uniformisation des législations pour éviter à notre agriculture et à notre industrie un handicap au départ ;
— *Création d'une Europe fédérée*, d'un Sénat européen, d'une monnaie européenne ;
— *Amélioration de la situation de l'agriculture* par l'entrée en vigueur des règlements du Marché Commun. Parité économique et sociale entre l'agriculture et les autres activités. Aménagement des équipements collectifs à la campagne.

Le progrès repose sur la stabilité politique.

Comme toute politique de réalisation, l'expansion ne peut s'élaborer et se développer que si elle bénéficie de la stabilité institutionnelle et monétaire.

Tout retour au passé et aux combinaisons électorales sans lendemain nous plongerait dans l'incertitude et l'impuissance. LA VOIE DE LA CONTINUITÉ RESTE DONC CELLE DE L'EFFICACITÉ à une double condition :

IL IMPORTE QUE LA FONCTION PARLEMENTAIRE SOIT REVALORISÉE, que le Parlement puisse exercer son nécessaire droit de contrôle, sans être exposé à l'arbitraire de l'article 16.

IL FAUT AUSSI QUE LA MAJORITÉ PUISSE S'ÉLARGIR, pour tenir compte des tendances qu'un parti rigide ne saurait à lui seul exprimer, pour respecter en toute hypothese le vote du Pays.

Le rôle d'un élu, tel que je le conçois, n'est pas de détruire mais de construire.

C'EST POUR L'EFFICACITÉ QUE JE ME PRONONCE, VERS DES FINALITÉS PLUS SOCIALES, PLUS LIBÉRALES, PLUS EUROPÉENNES.

C'EST DANS LE MAINTIEN DE NOS AMITIÉS TRADITIONNELLES AU SEIN DE L'ALLIANCE ATLANTIQUE EN MEME TEMPS QUE DANS LA DÉTENTE AVEC L'EST ENTREPRISE PAR LE GÉNÉRAL DE GAULLE QUE SE SITUE LA VOIE DE LA COOPÉRATION ET DE LA PAIX.

Suppléant :

André BOURLAND

Industriel
Membre de la Chambre de Commerce
Administrateur des Hospices
Membre du Comité Départemental H.L.M.
Adjoint au Maire de Dijon

Dr Jean VEILLET

Médecin des Hôpitaux
Président du Conseil Général
Premier Adjoint au Maire de Dijon
Officier de la Légion d'honneur
Croix de Guerre 1939-1945
Médaille de la Résistance

CANDIDATS INDÉPENDANTS

IMP. JOBARD - DIJON